

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic du Delta Sherbrooke, le 24 septembre 2008 à 9 h.

PRÉSENTS :

Nicolet, Roger – membre et président
Bachand, Jean-Philippe – membre
Badger, Gerald – membre
Bernier, Maurice – membre
Cloutier, Vincent – membre
Desrochers, Huguette – membre
Gagnon, Francis – membre
Gingras, Diane – membre et trésorière
Hémond, Jacques – membre
Lamoureux, Bertrand – membre
Landry, Noël – membre
Lavoie, Michèle – membre
Marceau, Denis – membre
Martel, Marc-André – membre
Masson, Réjean – membre
Mauri, Florencia – membre
Poulin, Marc – membre
Reid, Marc – membre et secrétaire
Roy, Alain – membre
Roy-Laroche, Colette – membre et 2^e vice-présidente
Wheeler, Malcolm – membre

PERSONNE INVITÉE :

Fortin, Robert – directeur régional MDEIE

PERSONNES-RESSOURCES :

Bureau, Andrée, conseillère en développement
Desautels, Dominique, conseillère en développement
Fréchette, François, conseiller en développement
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive
Sévigny, Patricia, conseillère en développement
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

ABSENTS :

Brochu, Louida – membre
Fouquet, Guy – membre
Gagné, Laurian – membre
Mailhot, Martin – membre
Perrault, Jean – membre et 1^{er} vice-président
Potvin, Normand – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

Le président souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et salut madame Michèle Lavoie, laquelle occupe le poste désigné « culture » au sein du conseil d'administration.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Retirer le point 3 – Présentation du Pacte pour l'emploi, laquelle est remise à une date ultérieure.

CRÉ-08-123 **Il est proposé par Bertrand Lamoureux
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAUX DU 18 JUIN 2008

2.1 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2008

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 juin dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-08-124 **Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Marc-André Martel
et résolu :**

QUE soit adopté le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2008 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 18 juin 2008

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 18 juin dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-08-125

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

QUE soit adopté le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 18 juin 2008 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Suivi au procès-verbal

Le président invite madame Marie-Hélène Wolfe à faire les suivis découlant du dernier procès-verbal.

2.3.1 Local d'affaires, page 4 – Marie-Hélène Wolfe informe les membres que la direction générale et le conseiller juridique de la CRÉ sont à élaborer un appel d'offres public. Cette procédure a été retenue compte tenu du statut de la CRÉ. Cet appel d'offres sera lancé sous peu. Les soumissionnaires devront répondre à différents critères établis au préalable. Les locaux devront être situés dans la ville de Sherbrooke et principalement au centre-ville. Toutefois, la CRÉ ne sera pas liée au plus bas soumissionnaire. Les propositions des soumissions devraient être déposées au plus tard au début novembre.

L'immeuble dans lequel nos locaux sont situés sera mis en vente aux enchères le 22 octobre prochain par la Caisse populaire.

Monsieur Nicolet rappelle aux membres qu'une offre de renouvellement avait été formulée aux propriétaires de l'immeuble, incluant des travaux d'améliorations locatives, étant donné différents problèmes, dont les installations électromécaniques déficientes. Une relocalisation a alors été considérée.

2.3.2 Table régionale de concertation sur les VHR – François Fréchette fait un retour sur la rencontre nationale tenue le 18 juin dernier. Le ministère des Transports du Québec a revu sa position quant à la permanence ou la semi-permanence des sentiers, on parle maintenant de « sentiers durables », il y aurait des réflexions en cours au sujet de la saison du quad (passer de 4 saisons à 3) et il serait question d'une éventuelle prolongation du mandat.

La prochaine rencontre du comité régional aura lieu le 7 octobre prochain. L'objectif de cette rencontre est de valider les deux tracés. Tous les partenaires ont été consultés sur les propositions.

La position de l'UPA face à la permanence des sentiers a été acheminée aux membres lors de l'envoi de documents pour ce conseil.

Monsieur Maurice Bernier demande à Monsieur Fréchette si une compensation financière pour les propriétaires terriens sera envisagée. Monsieur Fréchette mentionne que cette possibilité fut envisagée afin d'arriver à une entente avec la Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat des producteurs de bois, mais qu'à ce jour, le ministère des Transports du Québec n'envisage pas cette solution.

- 2.3.3 Développement économique Canada** – Monsieur Roger Nicolet informe les membres du conseil d'administration qu'il a été invité à une rencontre par le Ministre Blackburn en juillet dernier. Il était accompagné de Marie-Hélène Wolfe. Lors de cette rencontre, le Ministre Blackburn a expliqué les raisons de sa décision portant sur son intention de redéfinir les priorités et les orientations des programmes d'aide de Développement économique Canada (DEC) en matière d'initiatives de développement économique dans les régions du Québec.

3. PRÉSENTATION DU PACTE POUR L'EMPLOI, EMPLOI-QUÉBEC

→ *Retiré*

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012

4.1. Axe 1 – Développement du territoire et du cadre de vie

4.1.1. Internet haute vitesse

François Fréchette dépose sur place l'état d'avancement des travaux et en expose les grands points. Il rappelle la chronologie des événements et démarches entreprises depuis le début du mandat. Lors du conseil d'administration tenu le 18 juin dernier, il avait été convenu d'obtenir de plus amples informations relativement au service Internet haute vitesse par satellite. Il avait alors été convenu que le rôle de la CRÉ serait :

- De vérifier les opportunités du marché pour le satellite;
- D'en informer les responsables des MRC (comité de travail);
- De maintenir les communications avec le MAMR pour connaître les développements dans le programme d'aide financière et d'en faire rapport aux membres du conseil d'administration de la CRÉ lors d'une prochaine séance du conseil.

Le 7 juillet dernier, le comité de travail Internet s'est réuni et a ressorti trois (3) constats :

1. De prendre en compte la technologie satellite comme piste de solution (dans sa totalité ou dans un modèle hybride);

2. De demander au MAMR, considérant la concertation régionale en place, que la région de l'Estrie soit reconnue comme région pilote au Québec pour tester des modèles de services Internet haute vitesse en milieu rural;
3. De mandater la CRÉ de l'Estrie et son consultant pour tester la fiabilité du signal satellite.

Le 15 septembre dernier, la ministre responsable de la région de l'Estrie a convoqué une rencontre avec les préfets des MRC. Cette rencontre avait pour objectif de constater où sont rendues les démarches de déploiement Internet haute vitesse et de connaître à qui la ministre devrait se référer dans ce dossier.

Après échange, il a été conclu que la CRÉ de l'Estrie serait l'interlocuteur sur une base régionale pour le dossier et qu'elle réaliserait, le plus rapidement possible, un appel d'offres pour une desserte régionale. Cet appel d'offres devrait être accompagné de moyen de communication pour informer la population de l'état d'avancement des travaux.

Monsieur Roger Nicolet prend la parole et mentionne que le temps est venu de faire le point dans ce dossier. La CRÉ n'est pas un organisme de service et son rôle est de faciliter et faire avancer des dossiers, ceci dans la mesure du possible et où les représentants concernés le souhaitent.

La ministre Monique Gagnon-Tremblay désireait obtenir le degré d'avancement du dossier dans les différentes MRC étant donné que certaines MRC entreprennent des démarches individuellement.

Toutefois, la CRÉ, en tant qu'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional, avait manifesté son intérêt auprès du sous-ministre associé, Robert Sauvé du ministère des Affaires municipales et des Régions, afin que la région de l'Estrie soit reconnue comme région pilote. Le président rappelle que la CRÉ n'est pas là pour remplacer les MRC, mais que certaines MRC pourraient bénéficier d'une action en amont.

La ministre Monique Gagnon-Tremblay a fait part, lors de cette rencontre, que les montants versés par le gouvernement du Québec ne couvriront pas l'ensemble des frais encourus pour la réalisation des projets de déploiement d'Internet haute vitesse et que ces montants représenteront des sommes modestes.

Monsieur Nicolet demande aux membres du conseil d'administration leur intérêt à l'effet que la CRÉ amorce, avec les MRC, la concertation dans ce dossier.

Monsieur Maurice Bernier ajoute qu'il a participé à la rencontre avec la ministre et que la MRC du Granit est très concernée par cette problématique d'Internet. Certaines municipalités de cette MRC ont fait des démarches pour obtenir l'accès à Internet haute vitesse. La municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, par exemple, a doté l'ensemble de la population du territoire, incluant tous les rangs, d'Internet haute vitesse.

Selon Monsieur Bernier, cela mérite réflexion. Le comité a déjà fait un excellent travail dans ce dossier. La CRÉ devrait, par appel d'offres, demander aux fournisseurs d'Internet haute vitesse de soumettre leur proposition et à leur prix.

Monsieur Bernier est d'avis qu'il est possible de concilier les deux (2) démarches.

Monsieur Gerald Badger informe les membres que Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions souhaiterait obtenir une couverture d'environ 85 % de l'ensemble du territoire pour l'accès à Internet haute vitesse dans la province de Québec. Ce dernier croit que la région devrait viser davantage 90 % à 95 % pour le territoire estrien.

Monsieur Jacques Hémond, à son tour, stipule que la Table des MRC de l'Estrie doit se pencher sur ce sujet lors du congrès de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra les 25, 26 et 27 septembre prochain.

Monsieur Réjean Masson quant à lui fait part que le temps presse un peu, car leur MRC a la chance d'avoir un partenaire dans la réalisation de ce projet et que tout dépendra du dénouement de ce partenariat possible.

Monsieur Vincent Cloutier mentionne qu'il est dans la municipalité de Waterville et qu'il a une installation Bell WiMAX nomade et que cela ne fonctionne pas bien actuellement. Selon lui, la CRÉ doit davantage mobiliser cette démarche pour la région.

Étant donné que la MRC de Coaticook a grandement travaillé à l'élaboration d'un éventuel service d'Internet haute vitesse sur leur territoire, les membres du comité de travail de la CRÉ ont-ils échangé l'information dans ce dossier avec la MRC, demande monsieur Francis Gagnon?

Monsieur François Fréchette confirme qu'il y a des échanges pertinents et continuels avec les représentants de la MRC de Coaticook.

Monsieur Roger Nicolet reprend la parole et il est convenu d'attendre les annonces des élus provinciaux à venir en ce sens. De plus, une correspondance sera acheminée sous peu à chaque préfet de chacune des MRC pour connaître leur position dans ce dossier et d'identifier un répondant sur leur territoire pour la mise en place d'un nouveau comité de travail. Un rapport de l'état de la situation sera remis lors du prochain conseil d'administration.

4.1.2. Portrait statistique régional et par MRC

CONSIDÉRANT l'utilité pour les organisations de développement dans la région de l'Estrie de se doter d'outils, tels les portraits socio-économiques;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est identifiée responsable de la stratégie 1.3.1 « Actualiser les portraits locaux et régional pour être en mesure de planifier des interventions régionales adaptées aux différents milieux » à l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie », orientation 1.3 « Prendre les moyens nécessaires pour arriver à un développement équilibré du territoire au plan économique et social » du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation est soumise par le comité-conseil de l'Axe 1 afin de soutenir la réalisation desdits portraits statistiques régional au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 1 recommande à la CRÉ de l'Estrie de se tourner vers une ressource externe (stagiaire, contractuel, firme spécialisée ou autres) pour réaliser ce mandat, incluant la validation de la table des matières en compagnie du conseiller en développement régional responsable de l'axe 1.

CRÉ-08-126

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Maurice Bernier
et résolu :**

QUE soit autorisée la direction générale à procéder à un appel d'offres de services sur invitation afin de confier à une ressource contractuelle le mandat d'élaborer le portrait statistique régional à partir du recensement de 2006;

DE réserver une enveloppe financière de 20 000 \$ à même le volet études et recherches du Fonds de développement régional (FDR) pour l'année 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

Des échanges s'en suivent et Monsieur Maurice Bernier se questionne quant au lien possible entre la recommandation du comité-conseil et le mandat de l'Observatoire estrien en développement des communautés.

François Fréchette mentionne que ce lien a été considéré et il apporte la différenciation entre les deux (2) portraits statistiques. Ces portraits ne répondent pas au même besoin et ils sont tous deux des éléments complémentaires.

Marie-Hélène Wolfe ajoute que lors d'un conseil d'administration tenu en 2007, la CRÉ avait soutenu financièrement, via le FDR – Études et recherches, une étude portant sur le « branding ». Un logo vient d'être approuvé lequel servira à promouvoir l'Estrie. La prochaine étape sera un portail Internet sur lequel se retrouveront également les portraits.

4.1.3. Développement social

Monsieur François Fréchette informe l'assemblée que le milieu désire qu'un Fonds estrien de développement social sera mis en place pour trois (3) ans. Les attentes du milieu sont de réunir une enveloppe de 400 000 \$ annuellement. À ce stade-ci, le sujet est soumis au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie pour obtenir l'aval d'entamer les négociations en vue de conclure une entente spécifique. À noter que le ministère sectoriel ne s'est pas encore engagé à collaborer à cette entente (la sollicitation n'ayant pas eu lieu).

Monsieur Marc Reid demande s'il y a un lien avec l'approche du territoire intégré (ATI). Monsieur Alain Roy, membre du comité de travail du Fonds estrien de développement social, mentionne que le lien a été fait et qu'il serait intéressant d'avoir des ressources plus stables, voire même de dégager une vision plus large.

Madame Diane Gingras demande s'il n'existe pas de plan de développement social actuellement.

Monsieur François Fréchette répond qu'il y a des démarches en cours pour certaines municipalités et que cette démarche-ci se veut une formule améliorée d'un ancien fonds et elle est issue d'une concertation pour faire avancer le développement social en Estrie.

Monsieur Roger Nicolet ajoute que la CRÉ n'est pas en mesure, à cette étape, de confirmer son implication financière. Il s'agit de travaux préparatoires en vue de décision à venir.

Marie-Hélène Wolfe mentionne que lorsqu'il y a des travaux pour conclure une entente spécifique, il a été convenu de nommer un membre du conseil d'administration pour siéger au comité de travail.

CRÉ-08-127

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

QUE le conseil d'administration émette son accord de principe pour que la permanence entame les discussions avec les promoteurs et les partenaires pressentis afin de négocier une entente spécifique.

La présente ne constitue pas un engagement à réserver un montant du Fonds de développement régional. Cet engagement ne sera confirmé que lorsqu'un projet incluant la contribution financière du ou des ministères sectoriels sera dûment soumis au conseil.

QUE monsieur Marc Reid soit nommé membre du comité de travail du Fonds estrien de développement social.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4. Services de garde

François Fréchette informe le conseil que la ministre de la Famille a procédé à l'octroi de 18 000 places en services de garde. Il présente la situation de l'Estrie qui a obtenu 476 places, soit seulement 2,6 % des nouvelles places octroyées. Les documents acheminés font état de l'analyse que nous avons tirée selon le mémoire déposé en avril 2008. Il profite de l'occasion pour apporter une petite correction au tableau déposé.

Marie-Hélène Wolfe rappelle que la CRÉ n'a aucunement été impliquée dans le processus d'analyse des projets. Il n'a pas été possible de recevoir la liste de tous les projets déposés. Afin de connaître les projets déposés, la CRÉ devrait déposer une demande d'information auprès de la Commission d'accès à l'information.

4.2. Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

4.2.1. Partenaires pour la réussite éducative en Estrie - Invitation

Patricia Sévigny informe les membres du conseil que la Table des MRC de l'Estrie et le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (mieux connu sous le nom de « projet PRÉE ») invitent les élus à une rencontre qui se tiendra le 1^{er} octobre prochain au Centre communautaire de Cookshire-Eaton de 19 h à 21 h 30.

Cette rencontre a pour but de répondre au souhait des élus d'être mieux outillés pour agir positivement sur la persévérance scolaire au sein de leurs communautés. Les professionnels du Projet PRÉE présenteront des outils concrets préparés à cet effet et sur lesquels, madame Colette Roy-Laroche, messieurs Gerald Badger et Normand Potvin ont collaboré.

4.3. Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

4.3.1. Rapport des premières rencontres du comité des gouverneurs du DÉFI

Marie-Hélène Wolfe informe le conseil que le comité des gouverneurs du DÉFI s'est réuni deux fois depuis la fin août dernier. Ce comité est composé de gens de l'industrie et des affaires. Lors de la dernière rencontre, le comité a peaufiné la mission du DÉFI. L'innovation n'est pas une fin en soi, mais plutôt de créer un environnement propice pour favoriser la croissance économique et accroître la profitabilité et la productivité des entreprises estriennes par l'innovation.

Un lancement du projet, de même que du recrutement d'un directeur du DÉFI seront organisés sous peu.

Elle profite de l'occasion pour mentionner à nouveau les membres de ce comité :

- Jean de Lafontaine, Ph. D., NGC Aérospatiale
- Mihai Rasidescu, vice-président, ingénierie de produits et recherche & développement de BRP
- Claude Laroche, président Viandes Laroche
- Normand Bourbonnais, d'IBM à Bromont
- Luc Dionne, directeur du centre de recherche de Camoplast à Magog
- Jacques Beauvais, vice-recteur à la recherche, Université de Sherbrooke
- Ghyslain Goulet, président, Corporation de développement économique de l'Estrie
- Marie-Hélène Wolfe, directrice générale, Conférence régionale des élus de l'Estrie

4.4. Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région

4.4.1. Stratégie entrepreneuriale de l'Estrie

Andrée Bureau présente le document de Stratégie de développement de l'entrepreneuriat et la recommandation du comité-conseil.

CONSIDÉRANT QU'à l'hiver 2007, la Corporation de développement économique de l'Estrie a proposé à la CRÉ de l'Estrie d'élaborer une stratégie de développement de l'entrepreneuriat afin de bonifier le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail composé de professionnels de chacun des territoires de MRC de l'Estrie, de CLD, de SADC, de CJE, du MDEIE et de la CRÉ a travaillé à élaborer cette stratégie;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de l'Estrie a finalisé le travail du comité estrien et a déposé à la CRÉ une stratégie estrienne de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QUE, lors de sa rencontre du 8 septembre 2008, le comité-conseil de l'axe 4 « Accélérer le processus d'adaptation économique de la région » a pris connaissance de la stratégie de développement de l'entrepreneuriat et propose quelques petites modifications.

CRÉ-08-128

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Malcolm Wheeler
et résolu :**

D'adopter la stratégie estrienne de développement de l'entrepreneuriat proposée par la Corporation de développement économique de l'Estrie et ajustée par le comité-conseil de la CRÉ de l'Estrie;

DE réunir le comité estrien ayant travaillé à l'élaboration de la stratégie afin qu'il propose au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie une façon réaliste de la mettre en œuvre.

Adoptée à l'unanimité

4.4.2. Soutien aux créneaux ACCORD

Diane Gingras présente le contexte qui a mené le comité-conseil à recommander un cadre de financement pour les créneaux ACCORD et le contenu de la recommandation.

CONSIDÉRANT QUE le développement des filières industrielles est l'une des trois orientations de l'axe *Accélérer le processus d'adaptation économique de la région*;

CONSIDÉRANT QUE l'une des trois stratégies de cette orientation est d'*assurer un support financier adéquat et stable au développement des filières*;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du FDR ne permet pas le financement du fonctionnement d'une organisation ni la récurrence dans le financement des projets;

CONSIDÉRANT QUE pour développer des projets structurants, les créneaux ont besoin d'une coordination solide qui se concentre sur le développement de la filière et non sur la recherche de financement pour sa survie;

CRÉ-08-129

**Il est proposé par Diane Gingras
appuyé par Bertrand Lamoureux
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie sorte du cadre financier de la politique d'investissement du Fonds de développement régional (FDR) en établissant un cadre particulier aux créneaux ACCORD financé par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

QUE la CRÉ de l'Estrie adopte le cadre de financement proposé ci-dessous :

Cadre de financement pour les créneaux ACCORD en Estrie financés par le MDEIE

1. Chacun des créneaux a accès à un montant maximal de 24 000 \$ ou 20 % des coûts (montant le plus petit) pour sa coordination, avec les ajustements suivants :
 - a. dans le cas du créneau *Matériel de transport et élastomère*, que le financement soit accessible à chacune des filières puisque le créneau est scindé en deux;
 - b. dans le cas de la *Microélectronique de pointe*, que la CRÉ de l'Estrie accorde le même montant que les CRÉ de la Montérégie, soit 10 000 \$ à 12 000 \$;
 - c. dans le cas des *Biotechs santé*, que la CRÉ honore son engagement de trois ans pour le développement des sciences de la vie et que le cadre particulier aux créneaux ACCORD s'applique suite à l'engagement actuel;
2. Le financement peut être renouvelé annuellement si les résultats sont atteints, et ce, uniquement jusqu'à la fin du plan de développement de l'Estrie, soit en 2011-2012;
3. Pour avoir accès aux fonds pour la coordination, chaque comité de créneau doit déposer un plan d'action ainsi qu'un budget de réalisation démontrant la pertinence des actions pour le développement du créneau;
4. Pour avoir la possibilité de renouveler l'entente, les comités de créneaux doivent déposer un rapport d'activités ainsi qu'un état financier. Si les résultats sont satisfaisants, le comité du FDR évaluera la demande pour une autre année, à partir d'un plan d'action et d'un budget de réalisation;
5. Le financement est conditionnel à ce que la CRÉ ait un poste d'observateur au sein du comité de créneau;

6. Le financement de projets structurants issus des plans d'action des comités de créneaux soit régi par la politique d'investissement du FDR, comme tout autre projet;
7. Le comité du FDR demeure responsable de l'attribution des fonds pour les créneaux ACCORD;
8. Dans la mesure du possible, la CRÉ ajustera la reddition de compte avec les exigences du MDEIE en ce qui concerne les dates et le contenu.

Adoptée à l'unanimité

5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Révision de la politique d'investissement

Andrée Bureau prend la parole et rappelle aux membres du conseil d'administration que la politique d'investissement du Fonds de développement régional a été adoptée en février 2007.

Le comité d'évaluation FDR s'est réuni à deux (2) reprises et de bons échanges en ont découlé. Après avoir observé quelques lacunes et imprécisions se trouvant dans cette politique, les membres du comité FDR ont constaté qu'il serait pertinent d'apporter ces modifications à la politique d'investissement.

CRÉ-08-130

**Il est proposé par Denis Marceau
appuyé par Francis Gagnon
et résolu :**

D'adopter les modifications apportées à la politique du Fonds de développement régional.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Hélène Wolfe ajoute que le comité d'évaluation FDR va revoir une nouvelle mécanique lors de la recommandation de projets. Ces recommandations se tiendront à huis clos préalablement à la tenue du conseil d'administration publique afin d'en faciliter les discussions et l'appréciation des projets analysés.

Madame Diane Gingras félicite les membres du comité d'évaluation FDR pour leur excellent travail.

Monsieur Roger Nicolet transmet également ses remerciements aux membres du comité FDR pour leur implication et leur grand dévouement auprès de ce comité.

Monsieur Maurice Bernier suggère que la CRÉ informe les organismes du milieu de cette politique d'investissement du FDR révisée.

5.2 Suivi d'ententes spécifiques

5.2.1 Fonds de développement de l'offre touristique – premier appel de projets Projet « Grand spectacle de l'eau »

Le document est remis sur place. Marie-Hélène Wolfe présente la recommandation après avoir rappelé aux membres du conseil d'administration que dans le cadre du FDOT, les projets font l'objet d'une analyse par un comité, que le comité de gestion prend une décision sur les projets à soutenir et que chaque bailleur de fonds est responsable de convenir du protocole d'entente, de faire les chèques et d'assurer le suivi du projet.

Les projets retenus dans le 1^{er} appel sont :

- Grand spectacle, Sherbrooke cité des Rivières
- Renouveau du théâtre d'objets, Musée de la nature et des sciences
- Village-Musée, société du musée historique du comté de Compton
- Gare patrimoniale, CLD de la MRC du Granit

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat régional en tourisme a été conclue pour cinq années afin de créer un fonds de développement de l'offre touristique des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie s'est engagée à verser CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) annuellement durant trois (3) ans dans ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'évaluation des projets reçus dans le cadre du premier appel de projets, le comité de gestion du fonds recommande le financement de quatre (4) projets;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie s'est engagée à verser sa contribution financière directement aux promoteurs des projets et qu'une convention d'aide financière doit être signée;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie s'est engagée à accorder en priorité sa portion d'aide financière à des projets d'envergure régionale pour la région administrative de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Grand spectacle de l'eau » présenté par la Corporation Sherbrooke, Cité des rivières a fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité de gestion du Fonds de développement de l'offre touristique.

CRÉ-08-131

**Il est proposé par Francis Gagnon
appuyé par Vincent Cloutier
et résolu :**

D'entériner la décision du comité de gestion du Fonds de développement de l'offre touristique à l'effet de soutenir le projet « Grand spectacle de l'eau » présenté par la Corporation Sherbrooke, Cité des rivières;

D'accorder une aide financière de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (125 000 \$) au projet « Grand spectacle de l'Eau » réparti comme suit : CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) en provenance de l'enveloppe réservée au Fonds de développement de l'offre touristique pour l'année 2007-2008 et VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) en provenance de l'enveloppe réservée au Fonds de développement de l'offre touristique pour l'année 2008-2009;

D'accorder cette aide financière conditionnellement à la confirmation de l'obtention du financement via le programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie, ou son représentant, à signer la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

5.2.2 Indicateurs – Entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes

Patricia Sévigny rappelle aux membres qu'afin de répondre à un vœu exprimé par eux, la CRÉ présente les indicateurs qui seront documentés avant et à la fin de l'Entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Estrie.

Rappelons d'abord que l'objet de l'Entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Estrie est de doter l'Estrie d'une relève féminine forte et dynamique par la mise en œuvre d'un plan d'action annuel concerté issu d'un travail d'identification de problématiques reliées par l'Observatoire de la participation des femmes au développement régional.

Elle en présente le plan d'action qui permettra de financer des initiatives concrètes sous deux (2) axes :

- i) **Paxe de l'égalité économique** : les indicateurs qui nous permettront de rendre compte des résultats des actions visant à *faciliter l'accès des femmes aux métiers d'avenir en Estrie* (particulièrement ceux retenus dans les créneaux du projet ACCORD) et à améliorer la diversification des choix professionnels des filles, en collaboration avec les initiatives existantes sont :
 - Nombre de femmes travaillant dans les métiers d'avenir;
 - Nombre de femmes inscrites dans des programmes d'étude menant à des métiers d'avenir;
 - Taux de placement des diplômées dans les métiers d'avenir
 - Salaire moyen dans les métiers d'avenir selon le sexe
- ii) **Paxe de la participation des femmes aux instances décisionnelles** : les indicateurs qui nous permettront de rendre compte des résultats des actions visant à favoriser l'émergence de candidatures de femmes aux prochaines élections municipales et à favoriser la mise en place de mesures pour augmenter le nombre de femmes dans les instances décisionnelles sont :

- Nombre de candidates et d'élues au niveau municipal selon le sexe, l'âge et la taille de la municipalité;
- Nombre de femmes dans les instances des principaux organismes locaux et régionaux de l'Estrie;
- Nombre de mesures visant la parité hommes-femmes mises en place dans des organisations;
- Nombre de femmes qui occupent un poste dans l'instance décisionnelle avant la mise en place des mesures et après.

Il est précisé également que cette entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Estrie ne vise soutiendra pas d'activités partisanes.

Quelques échanges s'en suivent et il est demandé de soumettre une définition pour « métier d'avenir » par rapport à « métier en demande » et d'en informer les membres.

CRÉ-08-132

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Marc Reid et Malcolm Wheeler
et résolu :**

D'accepter ces indicateurs et de s'assurer qu'à l'échéancier de l'entente, le rapport soit présenté au conseil.

Adoptée à l'unanimité

6. AFFAIRES RÉGIONALES

6.1 Forum jeunesse Estrie

6.1.1 Fonds régional d'investissement jeunesse « Volet projets structurants locaux »

Dominique Desautels présente les recommandations du Forum jeunesse Estrie de deux projets.

Entrez dans les coulisses

CONSIDÉRANT QUE la CDEC de Sherbrooke a déposé une demande de financement pour le projet *Entrez dans les coulisses* dans le cadre du FRIJ et que le projet a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet mise sur la participation active des jeunes dans sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet à des jeunes vivant des difficultés d'insertion socioprofessionnelles de faire une démarche orientée vers les valeurs entrepreneuriales et vers des objectifs concrets de réinsertion professionnelle ou de retour aux études;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant car :

- il permet à des jeunes d'avoir un impact significatif sur leur démarche d'insertion socioprofessionnelle et sur la qualité de vie de leur milieu;
- il permet au milieu de reconnaître la force vive que constituent ces jeunes, malgré leurs difficultés;
- il bénéficie de solides partenariats de la part du Centre St-Michel concernant tout le volet d'insertion socioprofessionnelle.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme promoteur a démontré par le passé une solide expertise en gestion de projet;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie du financement du projet repose sur l'acceptation du projet par Service Canada, dans le cadre du programme Connexion jeunesse.

CRÉ-08-133

**Il est proposé par Francis Gagnon
appuyé par Diane Gingras
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 11 575 \$ au projet, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse.

D'accorder le financement conditionnellement à l'obtention, par le promoteur, du financement de Service Canada, par le biais du programme Connexion jeunesse.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

Outiller la relève artistique en Estrie

Madame Florencia Mauri déclare être en conflit d'intérêt relativement à ce dossier et par conséquent, se retire du processus de décision.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la culture de l'Estrie a déposé une demande de financement pour le projet *Outiller la relève artistique en Estrie* dans le cadre du FRIJ et que le projet a été jugé recevable;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin important des artistes de la relève de se « réseauter » et d'avoir accès à de l'aide pour orienter leur démarche artistique;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise également à mobiliser les décideurs du milieu afin de mettre en œuvre des actions à long terme pour soutenir la relève artistique en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un effet structurant car :

- il permet de mettre en lumière les besoins des artistes de la relève culturelle et de mobiliser le milieu autour de ces besoins;
- il permet aux jeunes artistes d'avoir accès à des services personnalisés et adaptés à leurs besoins spécifiques;
- vise la pérennité par le biais de la négociation d'une entente avec le MCCCCF;
- il bénéficie du partenariat d'Emploi Québec afin de mener une étude approfondie sur les besoins de la relève artistique en Estrie.

CRÉ-08-134

**Il est proposé par Huguette Desrochers
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

D'accorder un financement maximal de 24 000 \$ au projet, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse, afin de soutenir l'embauche de l'agent culturel.

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer la convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

6.1.2 Bulletin d'information

Dominique Desautels présente le bulletin d'informations express afin que le conseil soit informé des projets en cours du Forum jeunesse Estrie.

6.2 Rapport du comité de réflexion sur le développement agroalimentaire en Estrie

Le document est remis sur place et Andrée Bureau présente le document et en fait lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'agroalimentaire en Estrie est un secteur très important pour l'occupation du territoire et pour le développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de l'agroalimentaire ne ressort pas dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le comité de réflexion a pris connaissance des préoccupations locales et régionales en ce qui concerne le développement agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité a identifié deux volets d'intervention directement liés au rôle de la CRÉ, soit :

- A) Un travail de représentation auprès des instances gouvernementales et politiques;
- B) L'établissement d'un cadre de travail afin d'orienter le travail du comité d'évaluation de projets du FDR ainsi que celui de la permanence;

CONSIDÉRANT QUE la réflexion doit se poursuivre dans le volet A, mais que les consultations ont permis d'élaborer un cadre de travail pour le volet B.

CRÉ-08-135

**Il est proposé par Noël Landry
appuyé par Denis Marceau
et résolu :**

DE mandater le comité pour qu'il définisse les mécanismes nécessaires pour développer des prises de position éclairées et être en mesure d'assurer son rôle d'interlocuteur privilégié en matière de développement régional auprès des instances gouvernementales (volet A);

D'ajouter une orientation au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, sous l'axe 4 « Accélérer le processus d'adaptation économique de la région » (volet B);

D'adopter le libellé suivant pour cette orientation : « Développer le secteur agroalimentaire afin d'améliorer la viabilité et la rentabilité de ses entreprises »;

D'adopter les stratégies suivantes afin d'articuler cette orientation :

- Assurer l'accès à de l'expertise pour les petits producteurs et transformateurs.
- Développer la mise en marché des produits régionaux.
- Recherche et développement de productions émergentes à fort potentiel.
- Faciliter l'accès à des infrastructures facilitant la transformation et la mise en marché.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Noël Landry remet au président, Monsieur Roger Nicolet, un article intitulé « À la merci du COOL... » et ajoute que cette nouvelle politique américaine COOL représentera un réel danger pour l'agroalimentaire au Québec.

Le président remercie Monsieur Noël Landry de cette information et demande que copie de celle-ci soit transmise aux membres du comité de réflexion sur le développement agroalimentaire en Estrie.

6.3 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

6.3.1 Commission parlementaire sur « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts »

Le document est remis sur place. Monsieur Nicolet invite Monsieur Maurice Bernier à prendre la parole. Ce dernier fait état de la situation suite au dépôt du Livre vert sur le nouveau régime forestier - « Une forêt au bénéfice des Québécois et des travailleurs » en février dernier.

Le 23 septembre dernier, Monsieur Maurice Bernier, en compagnie de Messieurs Jean-Guy St-Roch, Jean-Louis Blanchette, Dany Senay, Madame Marie-Hélène Wolfe ont participé à la Commission parlementaire lors du dépôt d'un mémoire préparé par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) dans le cadre des consultations publiques et auditions publiques portant sur le document intitulé « *L'occupation du territoire forestier et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* ».

Monsieur Bernier profite de l'occasion pour commenter les réactions des commissaires présents lors de cette audience et présente sommairement les positions défendues aux termes du mémoire déposé.

Il ajoute que la CRRNT souhaite l'appui de la CRÉ de l'Estrie. Il souligne également l'excellent travail de la permanence, soit Jean-Louis Blanchette et Dany Senay pour la réalisation de ce mémoire. En quelques jours, ils ont réussi à faire valoir le point de vue de la région de l'Estrie.

CRÉ-08-136

**Il est proposé par Malcolm Wheeler
appuyé par Marc Reid
et résolu :**

D'entériner le mémoire de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire déposé devant les commissaires de la Commission parlementaire sur « *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts* ».

Adoptée à l'unanimité

6.3.2 Nomination à la présidence de la CRRNT

Le cadre de gestion de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire stipule que la désignation du président doit être revue à chaque début d'année financière par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-08-137

**Il est proposé par Malcolm Wheeler
appuyé par Noël Landry
et résolu :**

DE désigner et nommer Monsieur Maurice Bernier au poste de président de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire pour l'année 2008-2009.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II : Rapport d'activités 2007-2008

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie agit à titre de délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II pour l'Estrie suite à la signature d'un protocole d'entente en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie a dûment transmis le rapport d'activités du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II de l'exercice 2007-2008;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie ont pris connaissance de ce rapport.

CRÉ-08-138

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Maurice Bernier
et résolu :**

DE certifier que le rapport d'activités du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II 2007-2008 est conforme aux engagements convenus à l'entente intervenue entre les parties.

D'acheminer copie de la présente résolution à la direction générale Estrie, Montérégie, Montréal du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Chemin de fer du Québec Central

Monsieur François Fréchette présente l'état d'avancement des travaux en insistant sur les prochaines étapes.

Le ministère des Transports du Québec souhaiterait recevoir des régions concernées une série de recommandations et d'orientations sur l'usage et l'exploitation de ce chemin de fer. À noter que les CRÉ de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches sont actuellement les interlocuteurs reconnus par le ministère des Transports du Québec pour l'avancement régional de ce dossier.

Une rencontre d'échange devrait avoir lieu entre les intervenants des 2 CRÉ pour déterminer les orientations et les échéanciers (style plan d'action) nécessaires au cheminement du dossier. Par la suite, il pourrait se tenir une rencontre, convoquée par les CRÉ, avec l'ensemble des acteurs des deux (2) régions pour soumettre ce plan d'action. La rencontre serait présidée par les présidents des deux (2) CRÉ.

Pour notre région, on devra éventuellement :

- Connaître les coûts de réfection du tronçon de la subdivision Vallée (Sherbrooke-Charny);

- Adresser la problématique des « surlargeurs »;
- Identifier et faire des liens avec des industriels potentiels de la région pour savoir qui utilise le chemin de fer.

CONSIDÉRANT la situation, il serait nécessaire d'obtenir un aval dans la poursuite de l'implication de la CRÉ de l'Estrie dans ce dossier;

CONSIDÉRANT cet aval, il est souhaitable d'identifier un ou des membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie à s'impliquer dans la poursuite de ce dossier dans l'éventualité de la création d'un comité de travail. Actuellement, Messieurs Jean Perrault et Marc Reid sont porteurs de ce dossier pour la CRÉ de l'Estrie.

CRÉ-08-139

**Il est proposé par Noël Landry
appuyé par Maurice Bernier
et résolu :**

DE poursuivre l'implication de la CRÉ de l'Estrie dans ce dossier;

DE nommer au comité de travail du chemin de fer du Québec Central, Monsieur Noël Landry.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Maurice Bernier profite de l'occasion pour demander à la CRÉ de l'Estrie un appui pour accélérer le processus de vente par le ministère du Transport aux MRC concernées, dont la MRC du Granit du tronçon reliant Tring-Jonction et Lac-Mégantic. Ce tronçon a été démantelé et la MRC du Granit tente de l'acquérir afin d'y développer un parc linéaire.

CRÉ-08-140

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie demande au ministère des Transports du Québec de faire diligence dans le processus de la vente du tronçon Tring Jonction – Lac-Mégantic aux MRC concernées, dont la MRC du Granit.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Résolution de la Table des MRC de l'Estrie – Programme PAPA

La Table des MRC de l'Estrie a adopté une résolution lors d'une réunion du conseil tenue le 26 août dernier relativement au Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA), dont copie de ladite résolution est déposée sur place. Marie-Hélène Wolfe fait lecture du document.

La Table des MRC de l'Estrie demande à la CRÉ de l'Estrie d'appuyer leur demande formulée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de revoir les objectifs du Programme d'aide à la prévention des algues bleues pour permettre que l'aide financière puisse être utilisée en fonction des problématiques variées pouvant être à l'origine de la prolifération des algues bleu-vert dans les différents plans d'eau du Québec.

CRÉ-08-141

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

D'appuyer la demande formulée par la Table des MRC de l'Estrie; et

DE demander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de revoir les objectifs du Programme d'aide à la prévention des algues bleues afin de permettre que l'aide financière puisse être utilisée en fonction des problématiques variées pouvant être à l'origine de la prolifération des algues bleu-vert dans les différents plans d'eau du Québec et de reporter l'échéance de ce programme du trente-et-un (31) mars au trente (30) novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

7. AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

7.1. Table Québec-Régions

Monsieur Nicolet informe les membres que depuis le dernier conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, la Table Québec-Régions s'est réunie à deux reprises, soit les 26 juin et 12 septembre dernier.

Pour la première fois, la Table Québec-Régions qui s'est tenue le 12 septembre dernier, a eu lieu à Orford et non dans la grande capitale.

Déjà 5 ans que les conférences régionales des élus ont été créées et la ministre Nathalie Normandeau a profité de cette occasion pour faire un tour de table et a permis aux présidents de chacune des régions d'exprimer leur évolution en tant de CRÉ.

À ce moment, Monsieur Roger Nicolet a mentionné que la transition entre le CRD et la CRÉ s'est fait dans l'harmonie et que la page est maintenant tournée, le tout grâce à un apport de bonne volonté des intervenants de la région et que l'Estrie fonctionne de façon encore plus soudée qu'auparavant.

Lors de cette rencontre, la CRÉ de l'Estrie a reçu confirmation de son budget pour l'exercice financier 2008-2009, soit 2 492 323 \$.

Marie-Hélène Wolfe présente l'avenant à l'entente de gestion du 6 juin 2005 ainsi que le nouveau cadre normatif du FDR approuvé par le Conseil du trésor, lequel a été modifié pour permettre que des entreprises privées puissent bénéficier de sommes provenant du Fonds de développement régional (FDR) dans le cadre de la conclusion d'ententes spécifiques et pour modifier le taux du FDR pouvant être alloué au budget de fonctionnement de la CRÉ.

CRÉ-08-142

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Marc Reid
et résolu :**

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie, Monsieur Roger Nicolet, à signer l'avenant à l'entente de gestion du 6 juin 2005 et le nouveau cadre normatif du Fonds de développement régional (FDR) (annexe 1) à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la CRÉ de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

8. VARIA

8.1. Dépôt de documents

8.1.1. L'analyse différenciée selon les sexes

Le guide synthèse de l'Analyse différenciée selon les sexes est distribué sur place. Ce guide est un outil permettant d'intégrer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des décisions gouvernementales, ainsi que dans celles des instances locales et régionales.

8.1.2. Le Québec dans votre assiette

Copie d'une correspondance reçue du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le 14 juillet 2008, annonçant la stratégie « Le Québec dans votre assiette! » ayant pour objet de favoriser l'essor de l'industrie alimentaire québécoise.

Monsieur Maurice Bernier souligne l'excellent travail de la MRC des Sources pour la réussite des événements tenus le 11 septembre dernier, soit la Journée de la ruralité tenue à Asbestos et la première édition des Grands prix de la ruralité tenus à Saint-Camille. Ce fut une très belle journée!

Monsieur Jacques Hémond, préfet de la MRC des Sources ajoute que la réussite de ces événements furent telle grâce à la participation de tous.

Madame Michèle Lavoie désire également traduire l'inquiétude du milieu artistique face aux coupures en culture annoncées par le gouvernement fédéral. Monsieur Roger Nicolet mentionne que la CRÉ de l'Estrie y portera réflexion.

9. **PROCHAINE RÉUNION** : 29 octobre 2008

10. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

CRÉ-08-143 Il est proposé par **Bertrand Lamoureux**
appuyé par **Francis Gagnon**
et résolu :

DE déclarer la levée de la réunion à 11 h 35.

Adoptée à l'unanimité

ROGER NICOLET, président

MARC REID, secrétaire